

FORMULAIRE ANNEXE A LA FICHE SANTÉ

PRESCRIPTION MÉDICALE D'AUTORISATION DE PARTICIPATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP PARTICIPANT À UNE STRUCTURE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE NON SPÉCIALISÉE ET NON MÉDICALISÉE

CHAQUE PARTICIPANT PORTEUR D'UN HANDICAP PARTICIPANT À UN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE COMMUNAL DOIT OBLIGATOIREMENT FOURNIR UNE PRESCRIPTION MÉDICALE QUI AUTORISE SA PARTICIPATION A LA PLAINE.

CETTE PRESCRIPTION MÉDICALE EST À REMETTRE AU PLUS TARD 5 JOURS OUVRABLES AVANT LE PREMIER JOUR DE PARTICIPATION DE L'ENFANT À LA PLAINE PAR MAIL A L'ADRESSE : plainesdevacances@ville.mons.be.

EN AUCUN CAS, LE PERSONNEL ACCUEILLANT NE POURRA POSER UN ACTE MÉDICAL RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ D'UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ.

PRESCRIPTION MÉDICALE

Je soussigné/e..... Docteur en médecine,

Atteste que (nom prénom du participant)

.....

peut participer à un accueil extrascolaire non spécialisé et non médicalisé.

La plaine de vacances de la Ville de Mons :

- de Cuesmes qui se déroulera du 09/07/24 au 02/08/2024 inclus
- de Ghlin qui se déroulera du 09/07/24 au 02/08/2024 inclus
- L'Havré-plaine qui se déroulera du 09/07/24 au 02/08/2024 inclus
- La plaine adaptée, le Lousti'Ghlin qui se déroulera du 22/07/24 au 02/08/24 inclus

Fait à.....,

le/...../20.....

Cachet et signature du médecin :